

Commune de MARCELLUS**Séance du Conseil Municipal du 1^{er} Août 2012**

Convocation du 25 Juillet 2012

Présents : DERC Jean-Claude, DIO Bernard, BERTOLO Christiane, CUCCHI Max, CAUBET Yannick, DAGUERRE Françoise, PONS Denis, GUYARD Françoise, COMMENY Alain.

Excusés : REYNAUD Bernard (pouvoir à BERTOLO Christiane), LOUBET Nathalie (pouvoir à DAGUERRE Françoise).

Absents : MIRAMBET Sébastien, GAJAC Sandrine.

M. le Maire demande au conseil municipal de retirer les dossiers n° 4 et n° 6 , ceux-ci ne pouvant être traités par manque d'informations.

Secrétaire de séance : Max Cucchi.

C.R. du 21.06.2012 : Approuvé.

M. Tressos fait une remarque sur le compte rendu du 11 mai dernier concernant la concession de M. Serge Montarras. « ce n'est pas parce qu'il était conseiller que le conseil a décidé de lui appliquer le tarif de 1982 mais parce qu'à plusieurs reprises à l'époque il avait demandé à régler cette concession, ce qui n'avait jamais été fait avant l'augmentation du tarif ».

I - Dossier n° 1 : Délibération n° 30 : renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires.

Le contrat actuel arrivant à échéance au 31.12.2012, il convient d'en établir un autre. Le CDG 47 ayant été mandaté par la collectivité pour négocier un nouveau contrat d'assurance statutaire, la commission d'appel d'offres du Centre de gestion a retenu le courtier SOFCAP et l'assureur CNP Assurances. Les conditions de réalisation du contrat sont identiques au précédent. Le taux pour les agents CNRACL (tous risques franchise 10 jours par arrêt en maladie ordinaire) a changé, il est de 5,89 %, celui pour les agents IRCANTEC (tous risques franchise 10 jours par arrêt en maladie ordinaire) est de 1,20 %. La participation aux frais de gestion est de 3 % (inchangée) de la cotisation versée annuellement à l'assureur. Le conseil municipal accepte de renouveler ce contrat d'une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

II - Dossier n°2 : Délibération n° 31 : remboursement suite dégrèvement taxe foncière.

Suite à la perte de récolte des sinistres du 20 et 30 Mars 2011, la commune bénéficie d'un dégrèvement pour chaque sinistre, à savoir un remboursement respectivement de 96 € et 31 €. Le conseil municipal accepte ces remboursements.

III - Dossier n° 3 : Rapport annuel du SMIVAL 47.

M. le Maire fait lecture du rapport.

IV - Dossier n° 4 : retiré.

V - Dossier n° 5 : Délibération n° 32 : tarif de la cantine scolaire.

Dépenses d'alimentation : 12 958,45 €, 5 887 repas soit prix du repas : 2,20 €

Dépenses de personnel : 24 400,96 € soit un total de dépenses de 37 359,41 €, prix du repas 6,34 €.

M. le Maire propose d'augmenter le tarif de la cantine de 3 % soit à 2,20 €. IL propose également de fixer un tarif adulte à 3 €, à compter de la rentrée scolaire 2012-2013.

Le conseil municipal accepte ces tarifs.

VI - Dossier n° 6 : retiré.**VII - Dossier n° 7 : Rapport annuel du SCOT.**

M. Le Maire fait lecture du rapport du SCOT. Des réunions publiques sont prévues en septembre et octobre 2012.

VIII - Questions diverses.

Francis Tressos prend la parole concernant e Sérac. Suite à la dernière réunion, rien n'a avancé. Une étude st à faire.

M. Cucchi demande si les tables ont été achetées pour l'école. M. le Maire répond que oui. Il demande également au niveau du multi-services si une suite va être donnée.

M. le Maire répond que la personne qui devait prendre la suite s'est retirée.

La séance est levée à 22h55.

N° délibération	OBJET	N° page
30	Renouvellement contrat assurance risque statutaire	21
31	Remboursement suite dégrèvement taxe foncière	21
32	Tarifs de la cantine scolaire	22